

DELIBERATION N°20230207-06**CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 07 février 2023****Étaient présents :**

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Florence COCART, M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI,
Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, M. Salah KRIMAT – Adjointes au MaireMme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, M. Nicolas GROS DAILLON, Mme Catherine JUAN,
Mme Sandrine MUTRELLE, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Stéphane THILLAY,
Mme Anne-Marie TIBERKANE, Mme Leila ZENATI – Conseillers Municipaux**Étaient représentés :**

Mme Eve MOUTTOU donne pouvoir à Mme Florence COCART

M. Brahim BEN MAIMOUN donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

M. Samir MOUSTAATIF donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

Mme Rahma M'TIR donne pouvoir à M. Mohamed MOKHTARI

M. Maxime PETAUTON donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Cyril LONGUEPEE

M. Jamel TAMOUM donne pouvoir à M. Olivier RACHET

Étaient absents :

Mme Alya JAVER

M. Stéphane THILLAY est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**POINT N°06 : AVIS DE LA VILLE DE COIGNIÈRES SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE LA MALMEDONNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29 ;

Vu la convention du 1er juillet 2016 entre l'Etat et Saint Quentin en Yvelines pour la réalisation des études préalables liées au réaménagement du carrefour de la Malmedonne à La Verrière, Maurepas et Coignières ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er septembre 2020 portant bilan de la concertation avec le public sur le projet de réaménagement du carrefour de la Malmedonne situé à l'intersection des communes de Maurepas, La Verrière, Coignières et des routes RN10, RD13 et RD213 ;

Vu l'Avis de la commission Transition écologique, Urbanisme et travaux en date du 31 janvier 2023 ;

Considérant la demande d'avis sur le dossier d'enquête préalable d'utilité publique du projet d'aménagement du carrefour de la Malmedonne sur les communes de La Verrière, Maurepas et Coignières ;

Considérant que l'objectif principal de ce projet est de désenclaver déplacements Nord/Sud et que les enjeux suivants sont pris en compte :

- Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement pour les modes doux (piétons et cycles) ;
- Améliorer la lisibilité du carrefour pour l'ensemble des usagers (motorisés ou non) ;
- Compléter les échanges de la RN10 avec les RD213 et RD13 ;
- Redonner un caractère urbain à la RN10 ;
- Maintenir la fluidité du trafic sur la RN10 ;
- Tenir compte des projets d'urbanisation du secteur : Gare-Bécanne, doublement du Pont Schuler... ;
- Prendre en compte la circulation des bus sur le secteur.

Considérant l'avis favorable de la commission Transition écologique, Urbanisme et travaux en date du 31 janvier 2023 ;

Considérant que les membres de la commission ont fortement insisté sur l'importance des circulations douces comme sur les questions de sécurisation des piétons et cyclistes ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Cyril LONGUEPEE, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1^{er} – VALIDE le dossier d'enquête préalable d'utilité publique du projet d'aménagement du carrefour de la Malmedonne sur les communes de La Verrière, Maurepas et Coignières, en émettant toutefois les remarques suivantes :

- Il convient d'affiner la réflexion notamment en ce qui concerne la visibilité et la desserte de la zone d'activité du Forum-Gibet où des études complémentaires seront à prévoir ;
- La question environnementale mérite une analyse plus affinée afin de mieux prendre en compte les études récentes et la proximité d'espaces naturels remarquables de part et d'autre de la RN10 (ZNIEFF-Zone NATURA 2000) ainsi que la proximité du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

ARTICLE 2 – AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette délibération.

Pour extrait conforme :

**Le Maire,
Didier FISCHER**

Vice-président de la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines

